



Spotlight

A chaque fois, un sujet mis en lumière

Cette fois,

Méthode pour déterminer la qualité de la sortie vers l'emploi – description de la procédure et application

Introduction

Les statistiques dynamiques sont importantes pour mieux comprendre l'évolution des chiffres du chômage. Les analyses du flux entrant et du flux sortant sont donc souvent abordées dans les publications de l'ONEM.¹ Dans l'analyse des statistiques de sorties, une distinction est souvent faite entre les sorties vers l'emploi et les autres formes de sorties du chômage (pension, maladie, etc.). Dans cette publication Spotlight, nous affinons la notion de sortie vers le statut de travailleur. L'objectif est de proposer une nouvelle méthode qui donnera une indication de la mesure dans laquelle la sortie vers du travail est qualitative ou précaire (sur le plan de la résilience). Du point de vue de l'évaluation stratégique, il est important de prendre en compte la « qualité du contrat » sur une période plus longue après la sortie, car toutes les transitions du chômage vers l'emploi ne débouchent pas sur une situation durable de stabilité et de sécurité de l'emploi. Récemment², l'importance actuelle de tels indicateurs dans le paysage belge de la recherche a été encore explicitement démontrée, par exemple pour évaluer l'impact des mesures visant à stimuler la sortie du chômage : dans la discussion entre les spécialistes belges du marché du travail suite à la nouvelle publication de l'OCDE sur l'introduction de la dégressivité renforcée, une partie importante du débat portait aussi sur cette question de la qualité de l'emploi après la sortie.

Le fonctionnement de la méthode est présenté à l'aide d'un exemple concret, afin de nous permettre de comprendre la structure sous-jacente. En résumé, la méthode aboutit à un score qui résume la qualité de la sortie sur la base d'une période de suivi de six mois, déterminant si la sortie vers l'emploi est de qualité parfaite, élevée, moyenne ou faible. Dans cette publication, nous avons choisi de présenter également les scores mensuels sous-jacents afin de donner un aperçu de la composition de la période de suivi qui constitue la base de cette valeur moyenne unique.

¹ Une publication récente donne un aperçu des méthodologies utilisées à cet égard : « Statistiques dynamiques du chômage : tendances et aperçu des méthodologies » (2021), disponible sur le site <https://www.onem.be/fr/documentation/publications/etudes>

² Cf. la conférence en ligne SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (2022, 28 juin). Webinar: *The effect of declining unemployment benefits on transitions to employment: evidence from Belgium*. Web. <https://evenements.emploi.belgique.be/fr/evenements-du-spf/webinaire-effect-declining-unemployment-benefits-transitions-employment-evidence>

1

Description de la procédure

La position socio-économique d'une population de sortants (sur une base mensuelle) est suivie pendant les six mois suivants le dernier paiement au moyen des flux de données entrants relatifs à l'emploi³, à l'incapacité de travail, à la pension et au décès. Chaque mois, les activités des personnes sont prises en compte pour aboutir à un score mensuel de qualité de l'emploi. Ce score mensuel varie de 0 à 5. S'il y a un contrat de travail dans un mois donné, une valeur de départ de cinq est donnée pour ce mois. En fonction des variables suivantes, la valeur de départ sera réduite d'un ou de plusieurs points. Concrètement, la valeur de départ est réduite d'un point dans chacun des cas suivants :

- Lorsqu'un type particulier d'emploi n'offre pas de perspective d'emploi permanent, comme le travail occasionnel, les stages, les travailleurs sans DmfA.
- Lorsqu'on a plusieurs contrats. Cela concerne soit les personnes ayant plus de deux contrats, soit les personnes ayant le statut d'intérimaire ou de travailleur flexi-job. Nous considérons ces deux statuts ainsi que le nombre de contrats comme un seul critère, plutôt que de les reprendre parmi les types d'emploi du critère précédent. En effet, pour ces types d'emploi, il est par définition courant d'avoir deux contrats ou plus par mois.
- Lorsque le nombre de jours travaillés est relativement plus faible que pour les autres mois suivis. Plus précisément, dans une première étape, nous calculons le pourcentage de jours travaillés par rapport au nombre de jours ouvrables par mois. La moyenne de ces pourcentages est ensuite calculée pour chaque personne. Tous les mois pour lesquels le pourcentage est inférieur de 15 % ou plus à la moyenne

sont désignés comme mois avec un nombre de jours travaillés inférieur. Cela donne une indication d'une certaine variabilité des revenus.

- Lorsqu'on reçoit une allocation pour du chômage complet ou une allocation d'incapacité de travail.

Par ailleurs, le score le plus bas pour un mois avec un contrat de travail est 1. S'il n'y a pas de contrat de travail pour un mois donné, le score est de 0. Après avoir déterminé les scores mensuels, une valeur moyenne est calculée pour chaque personne pour toute la période de suivi, que nous regroupons ensuite en quatre catégories : « parfait » (score égal à 5), « élevée » (score de 4 à <5), « moyenne » (score de 2,5 à 4) et « faible » (score inférieur à 2,5).

Cette méthode implique un certain nombre de points d'attention. Dans la pratique, la période de chômage ne se termine pas toujours le dernier jour du dernier mois de paiement. En d'autres termes, on peut déjà avoir réintégré le marché du travail au cours du dernier mois de paiement. Cependant, il est techniquement très complexe de déterminer pour le premier et le dernier mois de paiement d'une période de chômage si le travail se situe pendant ou en dehors de cette période, nous ne pouvons donc pas en tenir compte. Ainsi, la période de suivi au cours de laquelle nous déterminons la qualité du flux sortant ne commence qu'à partir du mois suivant le dernier mois de paiement (qui est le mois de sortie). En outre, il est possible qu'au cours d'un seul mois, des chômeurs cumulent une allocation de chômage et des revenus du travail. Il s'agit de ce que l'on appelle les chômeurs ayant des activités complémentaires⁴. La méthode proposée n'en tient pas compte non plus. En examinant une période de six mois après la sortie, nous essayons de comprendre comment le travail et le chômage interagissent dans la période qui suit la sortie.

³ Période couverte par un contrat de travail

⁴ Cf. « Activités complémentaires pendant le chômage : un pas vers une occupation à temps plein ? » (2020) et « Chômeurs demandeurs d'emploi avec activités complémentaires en 2017 » (2019), disponibles sur <https://www.onem.be/fr/documentation/publications/etudes>

2

Application – Évolution de la qualité des sorties vers l'emploi pour la période 2010-2020

Pour cet exemple, nous avons sélectionné tous les sortants du statut de CCI-DE (hors RCC) pour la période allant de 2010 à 2020⁵. La sortie du chômage est déterminée par le versement d'une allocation de chômage au cours du mois X, et l'absence de versement (même pour un autre statut tel qu'un régime d'activation fédéral) au cours du mois X+1. Si, après une nouvelle entrée dans le chômage, la personne en ressort au cours du même semestre, l'on ne retient que la première sortie.

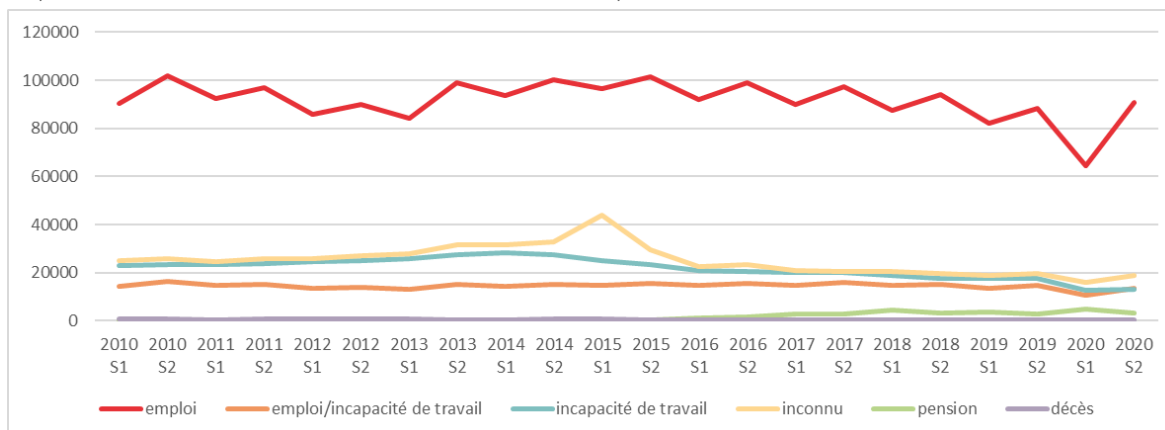
Pour toutes les personnes sortant du chômage, nous avons déterminé la direction de sortie (graphique 1). Dans un premier temps, nous déterminons les sorties en cas de décès et de pension. Toutes les personnes qui ont au moins une notification de décès ou de pension sont affectées à ce groupe. S'il y a à la fois une notification de décès et une notification de pension, la personne est comptée comme faisant partie des personnes décédées. Le nombre de chômeurs qui décèdent est constant sur toute la période et se situe entre 0,3 % et 0,4 % du total. Les sorties vers la pension sont en hausse depuis 2016. Cette augmentation est le résultat d'une modification réglementaire qui a durci les conditions de dispense d'inscription pour les chômeurs âgés, ce qui a entraîné pour ce groupe un effet de glissement de la catégorie des CCI-NDE vers celle des CCI-DE.

Pour les autres sortants, nous regardons ensuite s'ils ont une notification de travail et/ou d'incapacité de travail. Il en résulte trois directions de sortie possibles : le travail, l'incapacité de travail ou une combinaison des deux. La sortie vers une incapacité de travail est la plus élevée au cours de la période S1 2013 à S2 2014. Les proportions de sorties vers le travail (associées ou non à une notification d'incapacité de travail) se situent entre 62 % et 75 % du total pour la période étudiée (graphique 2). Les proportions plus faibles se retrouvent principalement dans la période S1 2012 à S1 2015.

Enfin, il y a un groupe de sortants pour qui aucune information ne peut être trouvée dans la période de suivi. Cette catégorie résiduelle « inconnu » comporte les personnes qui sortent vers un revenu d'intégration, vers le statut d'indépendant, vers d'autres statuts au sein de l'ONEM et vers une situation sans revenu connu. Nous constatons un net pic de sorties avec un résultat non connu au premier semestre 2015, qui est lié à un changement réglementaire concernant la limitation du droit aux allocations d'insertion. Le 1^{er} janvier 2015, pour la première fois, des chômeurs ont quitté le statut de CCI-DE après des études parce qu'ils étaient arrivés en fin de droit aux allocations d'insertion.

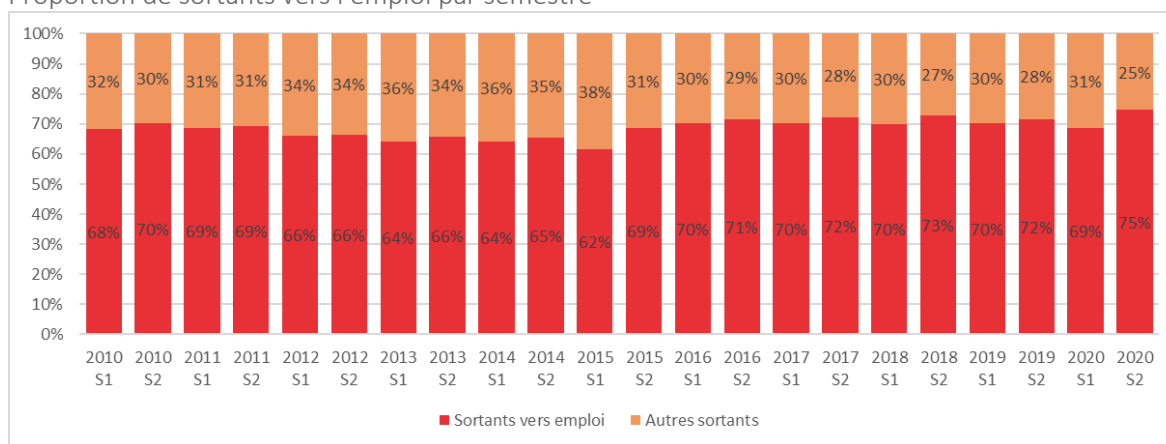
En raison de la crise corona, nous constatons une baisse générale des flux sortants au S1 2020, à l'exception des sorties vers la pension, qui atteignent un pic en termes absolus.

Graphique 1
Répartition des sortants selon la direction de sortie par semestre



⁵ Les données de suivi du S1 2021 n'ont été complètement disponibles qu'à partir de janvier 2022. A cette date, la rédaction de cette publication était déjà en cours de réalisation. Ce semestre n'est donc pas repris dans ce spotlight.

Graphique 2
Proportion de sortants vers l'emploi par semestre



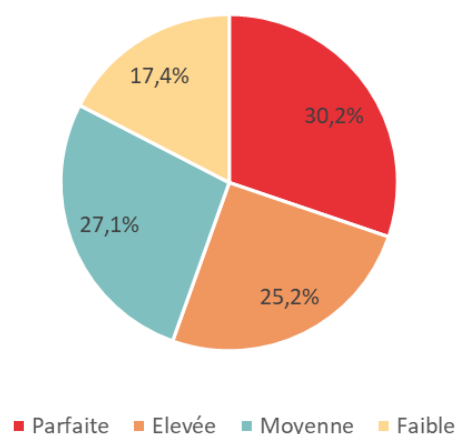
La méthode proposée dans cette publication concerne les sorties vers l'emploi. Par conséquent, pour la suite de l'analyse, nous ne considérons que les personnes qui sont sorties vers du travail (y compris la catégorie qui combine travail et allocation d'incapacité de travail au cours de la période de suivi).

Dans l'ensemble, le plus petit groupe est celui des personnes qui obtiennent un score de qualité faible (score inférieur à 2,5) (figure 1). Elles représentent 17,4 % du total. Le groupe des personnes ayant un score moyen (score de 2,5 à 4) est le deuxième groupe le plus important, avec 27,1 %. La proportion de la catégorie « élevée » (score de 4 à <5) est légèrement inférieure (25,2 %). Le groupe ayant obtenu un score parfait (score égal à 5) représente 30,2 % du total et constitue le groupe le plus important.

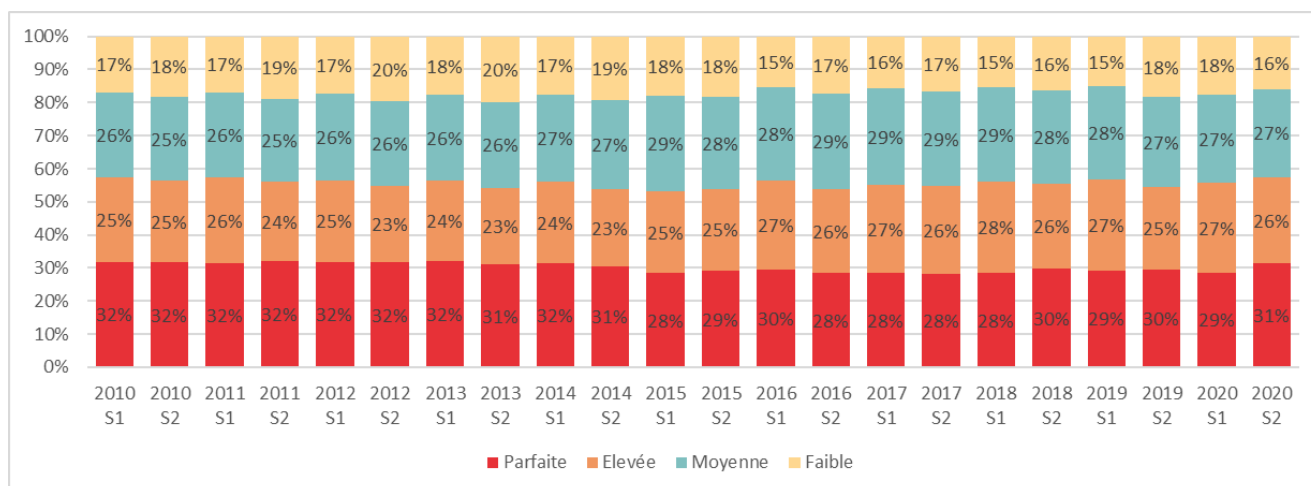
Dans le graphique 3, nous présentons le score concernant la qualité de la sortie vers l'emploi par semestre. En général, nous constatons que la répartition entre les catégories présente de petites fluctuations semestrielles, mais qu'elle est généralement assez stable. L'effet de l'arrivée des premiers sortants à la fin de leur droit aux allocations d'insertion est visible au S1 2015, où les personnes avec une sortie de haute qualité est au plus bas en termes relatifs. Il est frappant de constater que le nombre réduit de sorties au S1 2020 en raison de la crise corona ne s'accompagne pas de situations de

travail plus précaires. Cela est probablement dû à la réduction du travail intérimaire et des emplois flexi-jobs dans le secteur de l'horeca pendant les premières phases de la pandémie.

Figure 1
Proportion moyenne par catégorie



Graphique 3
Qualité du flux de sortie vers l'emploi par semestre



Afin de mieux comprendre les catégories distinguées par cette nouvelle procédure, nous présentons les scores mensuels pour chaque mois de la période de suivi pour chacun des individus⁶ (graphique 4). Pour chaque catégorie, il y a une image montrant un trajet de six mois (la période de suivi) pour chaque personne. Chaque ligne de la figure représente un trajet d'une personne. Par exemple, la figure pour la catégorie « moyenne » montre donc 634.683 trajets les uns en dessous des autres. Les colonnes représentent les différents mois de la période de suivi. Pour rendre les figures plus lisibles, les trajets sont placés en ordre vertical de haut en bas en fonction du score moyen. Les couleurs correspondent aux scores mensuels, le rouge correspondant à un score de 0 (pas de contrat de travail) et les nuances de vert à un score de 1 à 5 (plus le vert est foncé, plus le score est élevé). La catégorie « parfaite » est représentée avec la catégorie « élevée » dans la première figure du graphique 4 et occupe la moitié supérieure, qui est uniformément colorée en vert foncé.

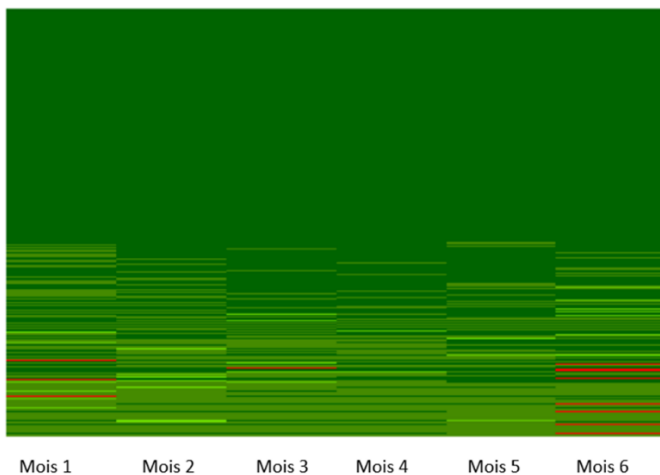
Les quatre catégories font une distinction claire entre les différentes situations après la sortie du chômage. La catégorie « parfaite » regroupe les personnes qui, après avoir été au chômage, se retrouvent dans une situation d'emploi stable, avec, dans la plupart des cas, un contrat unique pour une longue période. Pour la catégorie « élevée », nous voyons

principalement les nuances de vert les plus sombres, avec souvent un mois en vert clair ou même en rouge. Avec un score moyen de 4 ou plus, les personnes appartenant à la catégorie « élevée » ont tendance à avoir une période de suivi stable, bien qu'il y ait malgré tout aussi quelques observations sans contrat de travail, surtout aux mois 1 et 6. En général, la sortie semble ici aussi conduire à une période d'emploi de longue durée. Dans la catégorie « moyenne », les couleurs vertes plus claires dominent. Par rapport à la catégorie « élevée », il y a dans celle-ci beaucoup plus de mois sans contrat de travail. Les personnes de cette catégorie semblent rester en contact avec le marché du travail, mais chaque fois pour des périodes plus courtes interrompues par des périodes de maladie ou de chômage ou des périodes consistant en une succession de plusieurs contrats courts. Enfin, dans la catégorie « faible », le rouge est la couleur dominante, complétée par des mois de couleur vert foncé et vert clair. Avec un score moyen de 2,5 ou moins, ces personnes ont le moins de stabilité pendant leur période de sortie et sont susceptibles d'être de nouveau au chômage après une courte période. Contrairement aux trois autres catégories, la sortie vers du travail pour ces personnes semble être le plus souvent un échec.

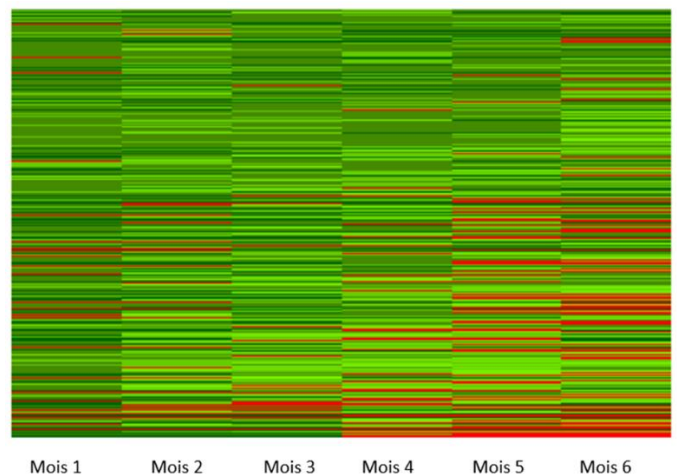
Graphique 4

Trajets sous-jacents aux scores par catégorie

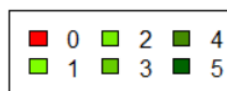
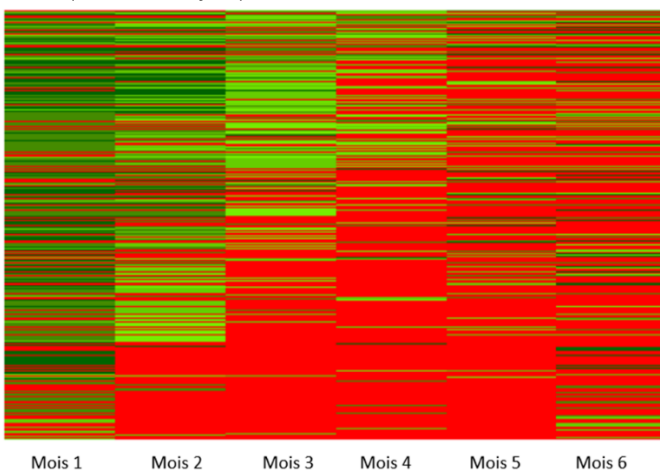
Parfaite (706.924 trajets) et élevée (590.189 trajets)



Moyenne (634.683 trajets)



Faible (406.987 trajets)



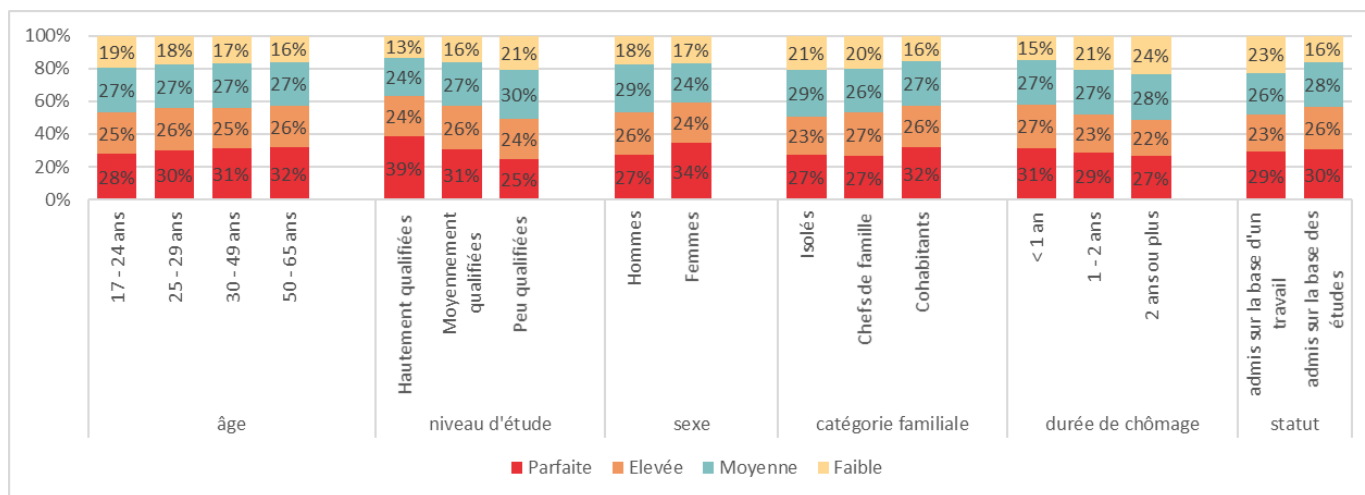
⁶ Si des personnes apparaissent plusieurs fois dans l'ensemble de données parce qu'elles sont sorties plus d'une fois (dans des semestres différents), chacune des périodes de suivi est traitée séparément et donc présentée séparément dans les figures.

Enfin, nous examinons les différences de qualité de la sortie vers du travail pour plusieurs groupes de chômeurs sur la base de certaines caractéristiques individuelles. En ce qui concerne l'âge, on constate une augmentation de la catégorie « parfaite » à mesure que l'âge augmente, tandis qu'une diminution est observée pour la catégorie « faible ». Les catégories « élevée » et « moyenne » sont plutôt de taille égale. En ce qui concerne le niveau d'études, nous constatons les plus grandes différences entre les groupes. Les personnes hautement qualifiées ont la plus grande proportion pour la catégorie « parfaite » (39 %), tandis qu'elle est la plus faible pour les personnes peu qualifiées (25 %). Les proportions « moyenne » et « faible » diminuent à mesure que le niveau d'études augmente. Les femmes ont une proportion plus élevée pour la catégorie « parfaite » (34 % contre 27 % pour les hommes) et une proportion plus faible pour la catégorie « moyenne » (24 % contre 29 % pour les hommes). Les

publications précédentes traitant du chômage avec activités complémentaires ont déjà montré que les hommes oscillaient plus souvent que les femmes entre le chômage et l'emploi (avec ou sans sortie du chômage).

Les cohabitants ont une proportion beaucoup plus élevée pour la catégorie « parfaite » et une proportion plus petite pour la catégorie « faible ». Parmi les isolés, la plus grande proportion (29 %) se trouve dans la catégorie « moyenne ». Au fur et à mesure que la durée du chômage augmente, nous observons une proportion plus faible pour les catégories « parfaite » et « élevée », tandis que la proportion pour la catégorie « faible » augmente. Enfin, les personnes ayant un statut d'admis sur la base du travail ont une proportion plus élevée pour les catégories « parfaite », « élevée » et « moyenne » que celles ayant le statut d'admis sur la base des études.

Graphique 5
Répartition par catégorie



Jusqu'à présent, les sorties du chômage vers l'emploi ont toujours été présentées comme telles, sans information sur la qualité de cet emploi. Dans cette publication, un indicateur a été proposé pour rendre compte partiellement de cette qualité. L'accent est principalement mis sur la qualité du contrat et mesure la stabilité de l'occupation. D'autres aspects qualitatifs tels que le bien-être au travail, les horaires de travail, etc., ne peuvent pas être répertoriés. Grâce à cette nouvelle méthode, il est possible d'effectuer une classification facilement lisible des sorties vers l'emploi de qualité parfaite, élevée, moyenne ou faible.

À titre d'exemple, nous avons appliqué la nouvelle méthode à une brève analyse des sorties vers du travail au cours des dix dernières années. Quelques conclusions générales :

- Nous constatons une relative stabilité du rapport de qualité de l'emploi après la sortie, quelle que soit la situation économique. On peut observer un impact de la réforme de l'allocation d'insertion en 2015 ainsi qu'un effet de la crise du coronavirus en 2020.
- La majorité des flux sortants vers du travail sont de qualité élevée, voire parfaite : Il s'agit d'entrées stables sur le marché du travail. Seule une minorité connaît une sortie vers l'emploi qui, de manière générale, échoue réellement. Cependant, cette minorité concerne environ 1/6^{ème} des sorties, elle n'est donc clairement pas négligeable.
- Des différences doivent être relevées en ce qui concerne les caractéristiques individuelles. Les proportions les plus élevées de « parfaite » et « élevée » se retrouvent chez les personnes hautement qualifiées, les personnes au chômage depuis moins d'un an, les cohabitants, les femmes et les personnes âgées. Les personnes peu qualifiées, les hommes et les isolés ont les plus fortes proportions de « moyen », tandis que les plus fortes proportions de « faible » se trouvent parmi les personnes peu qualifiées, les chefs de ménage, les isolés et les personnes dont la durée de chômage est supérieure à un an.
- Enfin, nous notons encore que même parmi les personnes peu qualifiées (qui présentent la plus faible proportion de sorties de qualité parfaite ou élevée), environ la moitié des sorties vers du travail s'avèrent malgré tout être de très haute qualité, bien qu'il y ait environ un cinquième de sorties infructueuses.

'Spotlight: Méthode pour déterminer la qualité de la sortie vers l'emploi – description de la procédure et application' est une étude ONEM, éditée par l'ONEM:

Bld de l'Empereur 7
1000 Bruxelles
Tél. 02 515 44 35
Fax 02 515 44 54

Auteur:

Dr. Nathalie Nuyts.

Rédacteur en chef:

Michiel Segaert.

Editeur responsable:

Dr. Jean-Marc Vandenberg.

Directeur de publication:

Hugo Boonaert,
Janick Pirard.

Remerciement spécial à:

Peter Vets (ONSS),
Marie-Clémentine Piette (ONSS).

Ont aussi collaboré à cette étude:

Hilde Geeraers,
Brendan Verdonck,
Leen Vranckx,
David Sauwens,
Sébastien Malevez,
Jochen Vandekerkhove,
Jonathan Godfroid,
Nathalie Nuyts,
Georges Martens,
Sébastien Votquenne,
Béatrice Depas,
Carline Saucez,
Marie-Paule Vandendeurpel,
Martine Vereeken,
Françoise Cassiman,
Rita Van Dessel.

Graphisme:

Service graphique –
Direction Communication

Impression:

Service imprimerie –
Direction Communication

La reproduction partielle ou intégrale des textes n'est accordée que moyennant autorisation écrite de l'éditeur.

ISSN 2952-8275 (print)
ISSN 2952-8283 (online)